

L I S T E
**DES MÉDECINS HABILITÉS À CONSTATER L'ALTÉRATION DES FACULTÉS MENTALES
OU CORPORELLES DES MAJEURS SUSCEPTIBLES DE BÉNÉFICIER D'UNE MESURE DE
PROTECTION JURIDIQUE**

=====

Le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de NOUMÉA,

VU l'article 431 du code civil,
VU l'article 217 de la délibération n° 314/CP du 18 mai 1994 ;

Arrête;

La liste visée en titre est établie à compter de ce jour jusqu'au 8 novembre 2023 comme suit :

- Docteur Caroline COUDEL, Gériatre, NOUMEA
- Docteur Nathalie CLAUDE-QUIRIN, Gériatre, NOUMEA
- Docteur Georges-Olivier CARISSIMO, Gériatre, NOUMEA
- Docteur Emmanuelle SIBILLE, Gériatre, DUMBEA
- Docteur Valérie ALBERT-DUNAIS, Gériatre, NOUMEA
- Docteur Benjamin JENOUDET, Gériatre, DUMBEA
- Docteur Angélique AYON, Gériatre, DUMBEA
- Docteur Hélène BLACQUART, Gériatre, NOUMEA
- Docteur Charlotte RIBOUX, Gériatre, NOUMEA
- Docteur Nicolas MOLKO, Neurologue, NOUMEA
- Docteur Olivier SIMON, Neurologue, NOUMEA
- Docteur Louis-Marie MEYZEN, Neurologue, NOUMEA
- Docteur Vincent GUIRAUD, Neurologue, NOUMEA
- Docteur Anaé MONTA, Neurologue, NOUMEA
- Docteur Anne-Laure VIALATTE, Neurologue, NOUMEA
- Docteur Cyril BOUTINAUD, Psychiatre, NOUMEA
- Docteur Jean Yves CHARLOT, Psychiatre, NOUMEA
- Docteur Jean-Claude CHAVANEL, Psychiatre, NOUMEA
- Docteur Benjamin GOODFELLOW, Psychiatre, NOUMEA
- Docteur Jean-Luc LEHERICY, Psychiatre NOUMEA
- Docteur Henri SCHMITT, Psychiatre, NOUMEA
- Docteur Olivier MAIZA, Psychiatre, NOUMEA
- Docteur Michel NIVET, Psychiatre, NOUMEA
- Docteur Muriel FISCHMAN-MATHIS, Psychiatre, NOUMEA
- Docteur Tiffany MASSAIN, psychiatre, LE MONT-DORE
- Docteur BEJAN Paul, Médecin, NOUMEA 44.38.83
- Docteur Anne-Karine ROSSI, Médecin, DUMBEA
- Docteur Michèle JOHN, Médecin, LE MONT-DORE
- Docteur Guy SOUTHWELL, Psychiatre, KOUMAC
- Docteur Frédéric BALLANGER, Médecin, LIFOU
- Docteur Joseph GREFF, Médecin, BOURAIL

Fait au PARQUET, le 8 novembre 2022

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

H. ANSQUER, Vice Procureur

